



rompre avec une adoption

Par **amar**, le **27/04/2009** à **18:19**

Bonjour, mon fils a adopté en 1995 2 enfants de sa femme or le garçon est parti et a rompu toutes relations avec lui mon fils peut il reprendre son nom ? je précise que le couple a divorcé en 2005

Par **jeetendra**, le **27/04/2009** à **19:08**

bonsoir, révoquer une adoption est très compliqué, voir impossible, surtout s'il s'agit d'une [fluo]adoption plénière [/fluo](L'adoption plénière est irrévocable et définitive : elle coupe tout lien avec la famille d'origine). Pour [fluo]l'adoption simple [/fluo]c'est différent : [fluo]La révocation de l'adoption simple n'est possible que dans des circonstances graves :[/fluo] absence de soins de la part des parents adoptifs ou ingratitude manifeste de l'adopté. Elle peut être demandée par l'adoptant, si l'adopté est âgé de plus de 15 ans, par l'adopté, s'il est majeur ou émancipé, ou encore par les parents ou un membre de la famille d'origine, si l'adopté est mineur. Que votre fils prenne contact avec un avocat, c'est obligatoire pour la procédure de révocation de l'adoption, la maison de justice et du droit, cordialement